



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le treize janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient excusés : MM. Michel LABOURDETTE, Christian LÉCHIT, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT - FOURNITURE DE DOCUMENTS TOUT SUPPORT
POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DU CENTRE CULTUREL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES DU 8 JANVIER 2015 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER LES MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 4 novembre 2014 pour une remise des offres le 17 décembre 2014.

La consultation porte sur huit lots distincts :

Lot	Minimum H.T.	Maximum H.T.	Valeur
Lot N°1 : Documents imprimés pour adultes : fictions	5 000,00	40 000,00	Euros
Lot N°2 : Documents imprimés pour adulte : documentaires	4 000,00	40 000,00	Euros
Lot N°3 : Documents imprimés pour jeunesse : fictions	3 000,00	40 000,00	Euros
Lot N°4 : Documents imprimés pour jeunesse : documentaires	2 000,00	30 000,00	Euros
Lot N°5 : Bandes dessinées, mangas et comics	3 000,00	30 000,00	Euros
Lot N°6 : Documents imprimés en occitan	200,00	2 500,00	Euros
Lot N°7 : Disques compacts (CD)	2 000,00	50 000,00	Euros
Lot N°8 : Disques numériques polyvalents (DVD)	12 000,00	250 000,00	Euros

A l'issue de la consultation, il sera passé pour chaque lot un marché à bons de commande d'une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois un an.

Il a été remis 11 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 8 janvier 2015 à 10 heures, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lots 1, 2, 3, 4 : entreprise **Tonnet** (64000 Pau) ;
- Lot 5 : entreprise **Bachi Bouzouk** (64000 Pau) ;
- Lot 6 : la Commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot infructueux au motif qu'aucune offre n'a été déposée, et de le relancer ;
- Lot 7 : entreprise **GAM** (74000 Annecy) ;
- Lot 8 : entreprise **Colaco** (69570 Dardilly).

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

